



AVIS PUBLIC
Assemblée de consultation écrite
Projet de résolution PPCMOI 21-02-49

Aux personnes intéressées par le projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant à permettre l'ouverture d'une microbrasserie avec restauration sur place au 110 rue Rivière.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2021, le conseil municipal a adopté le projet de résolution de PPCMOI 21-02-49 ;

Ce projet de résolution de PPCMOI a pour l'ouverture d'une microbrasserie avec restauration sur place au 110 rue Rivière et permettre de déroger au règlement de zonage :

- En autorisant la classe d'usage C4-1 « Restauration » dans la zone IA-1 ;

En vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation et de la tenue d'un registre, et du processus régulier d'approbation référendaire. Le conseil municipal a décrété que ce projet était prioritaire par sa résolution 21-05-157 du 4 mai 2021.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de PPCMOI doivent le faire **avant le vendredi 28 mai 2021 à 16h00**. Vos commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à dq@ville.bedford.qc.ca ou déposés dans la boîte installée à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Le projet de résolution de PPCMOI 21-02-49 ainsi qu'une description détaillée de la demande peuvent être consultés sur le site web de la ville au www.ville.bedford.qc.ca.

DONNÉ à Bedford, ce 05 mai 2021.

Richard Joyal
Directeur général

Demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

110, rue Rivière

Description du projet : Permettre l'ouverture d'une microbrasserie incluant un service de restauration.



Le promoteur décrit son projet comme suit :

« Cette demande est formulée dans le cadre de l'implantation de la Brasserie agricole de Bedford dans les locaux 104-106 (production seulement) et 112. En complément de la production de bière, nous souhaitons accueillir des clients dans une ambiance chaleureuse et offrir de la bière et des plats préparés à partir d'ingrédients locaux. L'autorisation d'un usage de type restauration sera donc une occasion de mettre en valeur la Rivière aux Brochets. Le local 112 possède de grandes fenêtres donnant une vue sur la rivière, le barrage et la tour à eau de Bedford qui offriront aux clients un point de vue unique de la municipalité.

Ce nouvel usage nous permettra également d'accueillir les nombreux artisans qui occupent les locaux adjacents dans l'usine et renforcera le développement d'un pôle culturel et citoyen à l'entrée est de la ville sur la rue Rivière, complémentaire à l'offre existant dans le secteur Centre-ville de Bedford. Avec ce projet, nous espérons participer au dynamisme croissant de Bedford. »

Localisation du projet : Le projet se situe dans la zone IA-1, dans l'immeuble du 110, rue Rivière.



En quoi déroge ce projet à la réglementation municipale :

1. La classe d'usage C4-1 « *service de restauration* » n'est pas autorisée dans la zone IA-1 où se trouve le lot 5 602 271;

Conditions reliées à la demande de PPCMOI :

1. Le demandeur devra respecter les plans de construction soumis, produit par Nathalie Veilleux, architecte, de son dossier 2020-72

Processus réglementaire :

Un premier projet de résolution a été adopté le 2 février dernier et fait suite au présent document.

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a interdit les assemblées publiques de consultation, y compris toute procédure référendaire sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par les membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite.

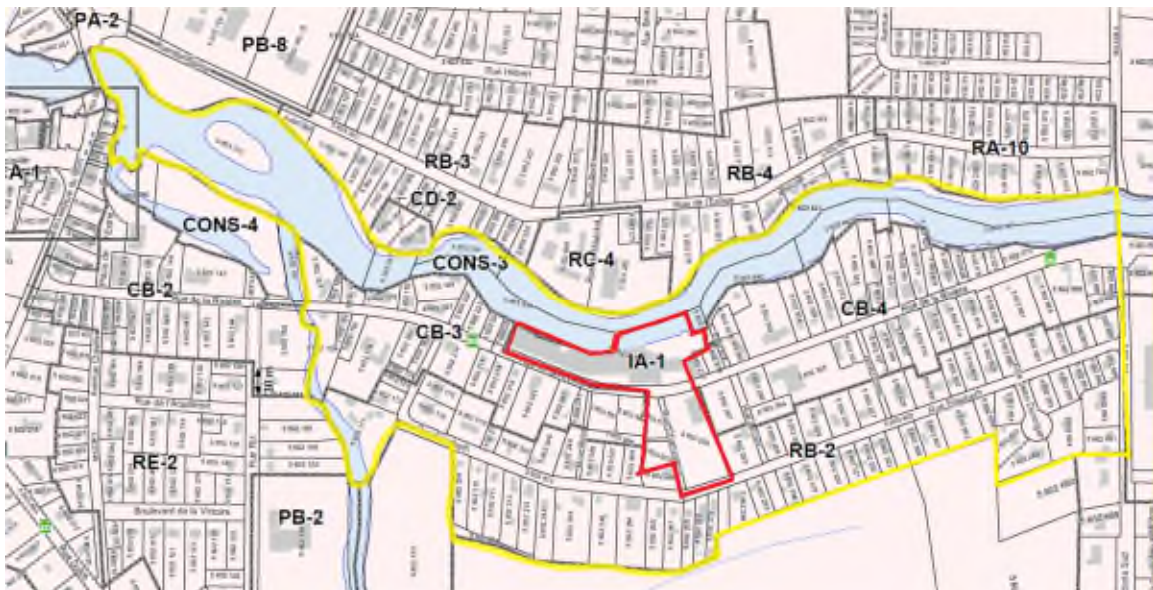
Le conseil estime que l'objet visé par le PPCMOI assurera la vitalité du bâtiment et une synergie entre les entreprises actuellement en place en faisant la promotion de la consommation locale.

Dépôt de vos commentaires :

Toutes les personnes et organismes intéressés à se manifester, déposer ses commentaires ou apporter des suggestions doivent le faire **au plus tard le 28 mai 2021 à 16h00**. Ces commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à dq@ville.bedford.qc.ca ou déposés aux bureaux de l'hôtel de ville.

Secteurs visés :

Les demandes peuvent être reçues de la zone concernée IA-1 (en rouge) et des zones contiguës CONS-3, CB-3, RB-2 et CB-4 (en jaune) tel qu'illustré ci-dessous.



Vous avez des questions sur la demande de PPCMOI, sur la procédure à suivre ou sur les personnes pouvant se manifester?

Communiquez avec Samuel Grenier, par courriel : inspection@ville.bedford.qc.ca